

From: St-Louis, Hugues
Sent: 01/03/24 12:25:51.000
Received: 01/03/24 12:26:10.000
To: Caron, Francis [REDACTED] Kortas, Maissa - [REDACTED]
CC: Toupin, Marc-André [REDACTED]
Subject: TR: Analyse des scénarios d'acquisition - Serveurs [REDACTED]
Importance: Normal
Sensitivity: Normal
Attachments: 2024-02 - Analyse des scénarios - [REDACTED].docx, image001.png

Salut,
Le PDG et les VP ont tranché : ce sera un AOP ciblé.
C'est notre napperon qui a été présenté
Juste vous mentionner que Francine était vraiment contente du travail qu'on a fait pour documenter les scénarios et influencer la décision! Elle souhaitait vraiment que ses félicitations nous soient partagées 😊
Good job Maissa! 😊 Et merci aussi à toi Francis



Hugues St-Louis
Chef de Service
Service des acquisitions et des opérations contractuelles
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

Société de l'assurance automobile du Québec
333, Boulevard Jean-Lesage
Québec, Qc, G1K 8J6

De : St-Louis, Hugues
Envoyé : 29 février 2024 11:08
À : Coulombe, Bruno [REDACTED] Francovic, David [REDACTED] Gravel, Dany [REDACTED]
Cc : Maranda, Vicky [REDACTED] Clouâtre, Éric [REDACTED]
Objet : Analyse des scénarios d'acquisition - Serveurs [REDACTED]

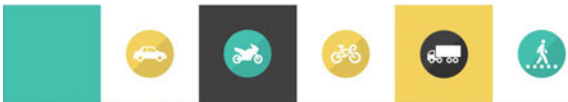
Bonjour,
En prévision de notre rencontre de 11h, je vous partage le napperon que nous avons préparé conjointement avec Gilles Laquerre pour présenter les scénarios possibles pour procéder à l'acquisition des serveurs [REDACTED]
Ce document fait suite aux échanges intervenus avec Éric et son équipe quant aux difficultés à justifier le 13.4. Nous pourrions soumettre les scénarios pour prise de décision par nos autorités.
Nous serons ouverts à vos commentaires.
Merci et bonne journée,



Hugues St-Louis
Chef de Service
Service des acquisitions et des opérations contractuelles
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

Société de l'assurance automobile du Québec
333, Boulevard Jean-Lesage
Québec, Qc, G1K 8J6

FIND



MISE EN CONTEXTE

- La Société utilise les serveurs [REDACTED] pour l'hébergement de ses systèmes de mission SAP
- Le déploiement de ces serveurs a été réalisé dans les deux centres de traitement informatique (CTI) de Québec et de Montréal en mai 2017, septembre 2017 et janvier 2018
- Ces serveurs ont été acquis par le biais du contrat avec l'alliance IBM-LGS pour la réalisation du projet CASA. Ce contrat se termine le 31 mars 2027
- Le support du fabricant IBM pour ces serveurs se termine le 31 octobre 2024 sans aucune possibilité de prolongation
 - Le contrat avec l'alliance incluait leur rehaussement pour supporter les besoins jusqu'en 2027 au prix de 15 185 149 \$
 - Le report de la livraison 2 du projet CASA a entraîné une réallocation des sommes disponibles au contrat, notamment le montant prévu pour le rehaussement de l'infrastructure technologique
- Initialement prévu en 2022, le remplacement de serveurs a été reporté afin de minimiser le risque de déstabilisation de la livraison 2
- Malgré qu'il existe des serveurs de différentes technologies pour l'hébergement des systèmes de mission SAP, l'acquisition de nouveaux serveurs de type IBM Power permet à la Société une migration moins risqué et représentant un investissement moindre d'efforts

CONSIDÉRATIONS

- L'acquisition et l'installation de nouveaux serveurs [REDACTED] est estimée à 35 millions \$ (avant négociation)
- IBM est le fabricant exclusif de la technologie [REDACTED]
- Il existe un potentiel de six (6) revendeurs autorisés présents sur le marché canadien
- L'orientation gouvernementale est de prioriser l'hébergement infonuagique. Cependant, la Société considère que cette avenue comporterait des impacts significatifs:
 - Le niveau de sensibilité des données hébergées sur ces serveurs est trop élevé pour se retrouver sur une plateforme infonuagique selon les critères du MCN
 - Risque opérationnel en raison de la distance entre les systèmes de mission SAP déplacés dans une plateforme infonuagique et des autres systèmes de soutien à la mission demeurant dans le CTI de la Société
- L'hébergement des systèmes de mission SAP sur des serveurs de technologie différente de celle d'IBM (ex. : Intel ou AMD) comporterait également des impacts significatifs :
 - Refonte complète de l'architecture de cette nouvelle solution
 - Réinstallation complète de plus de 850 serveurs en raison de l'incompatibilité entre les serveurs IBM Power et les serveurs Intel/AMD
 - Rehaussement significatif de l'espace de stockage
 - Risques opérationnels de la mise en place d'une nouvelle solution en tenant compte du fait que la solution existante n'est pas encore complètement stabilisée
 - Gestion du changement auprès des équipes TI et de soutien à la VPEN sur une nouvelle technologie



ANALYSE DES SCÉNARIOS

Afin de concrétiser les acquisitions de serveurs IBM Power requises, la DGCC, en collaboration avec la VPEN, a analysé les quatre scénarios contractuels possibles

! Difficile à démontrer considérant la présence de revendeurs

SCÉNARIO 1 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (EN VERTU DE L'ARTICLE 13.4 DE LA LCOP)

- Conclure un contrat de gré à gré avec IBM en invoquant qu'un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt du public (art. 13.4 de la LCOP)
- Publier un avis d'intention préalablement à la signature du contrat, sur la base d'une étude sérieuse et documentée incluant une revue du marché
 - Délai estimé de 18 semaines

AVANTAGES

- Délai court si aucune contestation lors de l'avis d'intention
- Permet de mitiger les impacts appréhendés par la VPEN (voir section Considérations)

INCONVÉNIENTS

- Une recherche sérieuse et documentée doit démontrer qu'une nouvelle solution ne permet pas d'assurer la compatibilité [REDACTED] et que IBM est le seul fournisseur à répondre à nos exigences !
- Risque de contestation ou de plainte de la part de revendeurs ou d'autres fabricants ou lors de l'avis d'intention obligeant la Société à procéder à un appel d'offres public
- Ne permet pas de s'assurer du meilleur coût pour les services auprès du marché des revendeurs IBM
- Risque de questionnements et de commentaires de la part des médias et des organismes centraux de surveillance dans le domaine contractuel (SCT, AMP, etc.) concernant la stratégie de la Société de ne pas solliciter le marché

SCÉNARIO 2 - APPEL D'OFFRES PUBLIC CIBLÉ

- Procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de nouveaux serveurs [REDACTED]
- Publier un avis d'intention préalablement à la publication de l'appel d'offres, sur la base d'une étude sérieuse et documentée
 - Délai estimé de 23 semaines

AVANTAGES

- Permet de faire jouer la concurrence entre les revendeurs autorisés afin de s'assurer d'obtenir les meilleurs prix

INCONVÉNIENTS

- Une recherche sérieuse et documentée doit démontrer qu'une nouvelle solution ne permet pas d'assurer la compatibilité [REDACTED]
- Risque de contestation ou de plainte de la part d'autres fabricants lors de l'avis d'intention obligeant la Société à procéder à un appel d'offres ouvert aux différentes technologies
- Risque de questionnements et de commentaires de la part des médias et des organismes centraux de surveillance

SCÉNARIO 3 - APPEL D'OFFRES PUBLIC

- Procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de nouveaux serveurs [REDACTED] ou équivalents
- Délai estimé de 23 semaines

AVANTAGES

- Conforme aux principes de la LCOP, notamment par rapport à la transparence, l'équité et l'ouverture des marchés
- Permet de faire jouer la concurrence afin de s'assurer d'obtenir les meilleurs prix

INCONVÉNIENTS

- Probabilité d'avoir des serveurs de technologie Intel/AMD nécessitant des travaux majeurs en infrastructure (voir section Considérations)

SCÉNARIO 4 - AVENANT AU CONTRAT AVEC L'ALLIANCE IBM-LGS

- Inclure le montant requis pour le rehaussement de l'infrastructure dans l'avenant en préparation avec l'alliance IBM-LGS

AVANTAGES

- Respect du cadre légal en évitant le fractionnement du besoin et permet le respect de la portée initiale du contrat
- Permet de négocier le montant sur la base du montant initialement prévu au contrat pour le rehaussement (15 M\$)
- Permet de stabiliser l'infrastructure jusqu'à la fin du contrat de l'alliance (2027)
- Permet de répondre au besoin dans un court délai (pas de RSD)
- Offre le temps requis afin de réaliser un dossier d'opportunité concernant le remplacement de l'infrastructure et d'ouvrir le marché, conformément aux principes de LCOP

INCONVÉNIENTS

- Augmente l'impact monétaire de l'avenant à conclure
- Implique des efforts pour la VPEN à moyen terme pour réviser le besoin
- Accentue le risque de questionnements et de commentaires de la part des médias et des organismes centraux de surveillance